

Paris, mai 2024

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous prions donc de trouver ci-joints les divers documents concernant l'inscription à nos ateliers de Paris pour **l'année scolaire 2024-2025**. Ils reprendront le **lundi 16 septembre**.

Dès réception, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner :

- Le bulletin d'inscription, daté et signé (*en précisant bien les contacts en cas d'urgence et les informations particulières que nous devons connaître notamment le n° de la PAM*)
- Un exemplaire du « Règlement intérieur » et le « Formulaire d'autorisation de diffusion d'image », daté et signé ainsi que la « Fiche médicale »
- Le règlement de 55€ correspondant à l'adhésion (par virement, le paiement s'effectuera à la rentrée, je vous remettrai le RIB de l'association en septembre)
- Le règlement des ateliers selon le mode de paiement choisi (par virement, le paiement s'effectuera à la rentrée, je vous remettrai le RIB de l'association en septembre)

Dans un contexte de hausse des prix et des rémunérations, le conseil d'administration de Personimages a prévu une augmentation de 10€ par trimestre.

L'inscription du participant l'engage pour toute l'année scolaire.

Pour le bon déroulement des ateliers, nous vous demandons de bien vouloir signaler toute absence du participant à un atelier en appelant le **01 45 41 34 44** ou en envoyant un mail à **secretariat@personimages.org**.

Nous vous informons que pour obtenir une subvention personnelle, il vous appartient de faire une démarche vous-même auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre Mairie.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Catherine Toulemonde, Présidente

